

Contrats à terme sur énergie réglés par livraison physique de CME Group

Document d'information clé

Objectif

Ce document vous présente les informations clés concernant ce produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document commercial. Ces informations sont requises légalement en vue de vous aider à comprendre la nature, les risques, les frais, les éventuels gains et pertes de ce produit, et à le comparer à d'autres produits.

Produit

Ce document fournit des informations relatives à certains **contrats à terme sur énergie** qui ont été cotés par le **New York Mercantile Exchange, Inc** (« NYMEX »). NYMEX est désigné ci-dessous par le terme « Bourse ». NYMEX est un Marché de contrats désignés (*Designated Contract Market*) situé aux États-Unis et est une filiale de CME Group. NYMEX est réglementé par la *Commodity Futures Trading Commission*.

Les précisions relatives aux produits spécifiquement couverts par le présent document se trouvent sur le site Web de CME Group www.cmegroup.com/priipskids. Ce document est daté du 1er janvier 2018.

Vous êtes sur le point de négocier un produit qui n'est pas un produit simple et qui peut être difficile à comprendre.

Quel est ce produit ?

Ce produit est un contrat à terme coté et fait l'objet d'une compensation conformément aux exigences du *US Commodity Exchange Act* et de la réglementation émise par la *Commodity Futures Trading Commission* qui y est relative.

L'objectif de ce produit est de vous fournir une exposition à la valeur d'un produit énergétique défini. Des informations sur ce produit énergétique spécifique se trouvent sur le site Web www.cmegroup.com/priipskids. L'unité de négociation est une quantité fixe de produit énergétique, qui doit être livrée à une date future. La livraison a lieu selon les règles de la Bourse, par le transfert de propriété d'un produit énergétique conforme aux normes de qualité définies par la Bourse et conservé dans une installation de livraison agréée.

Ce produit est disponible à la négociation avec plusieurs dates d'échéance mensuelle, désignées par le terme « mois d'échéance ». Les négociations sur ce produit prennent fin avant le début de la période de livraison. À l'échéance, la chambre de compensation de la Bourse identifie les acheteurs ayant des positions longues ouvertes qui devront prendre livraison de l'énergie d'un vendeur ayant une position courte ouverte. Ces deux parties doivent se mettre d'accord sur les modalités de la livraison au cours de la période de livraison. A la livraison, l'acheteur de contrats à terme doit payer l'intégralité de la valeur du produit énergétique. La variété des mois d'échéance disponibles à la négociation, le jour et l'heure de l'arrêt des négociations sur le produit et des précisions relatives à la période de livraison se trouvent sur le site Web www.cmegroup.com/priipskids.

Les termes du produit ne comportent pas de clauses de résiliation anticipée. La vente d'un contrat à terme peut compenser l'achat d'un contrat à terme (et inversement), et par conséquent des achats ou des ventes qui se compensent peuvent clôturer une position sur contrats à terme. La Bourse peut cependant modifier les conditions de la négociation, mettre fin à la négociation, ou modifier les conditions de livraison dans le cadre de ses procédures d'urgence.

Les contrats à terme sont négociés en bourse avec une marge, qui est une somme d'argent qui doit être déposée lorsqu'une position sur contrats à terme est ouverte, et est également dénommée « dépôt de garantie ». Un prix de règlement est attribué aux contrats à terme à la fin de chaque journée de négociation, et le gain ou la perte d'une position de la journée de négociation précédente (ou point de négociation) doit être reçu (gain) de la chambre de compensation de la Bourse ou versée (perte) à celle-ci selon le cas. Le montant de marge déposé doit être maintenu à un niveau minimal fixé par la chambre de compensation de la Bourse et votre organisme de compensation, y compris lorsqu'une perte sur une position a diminué ce montant.

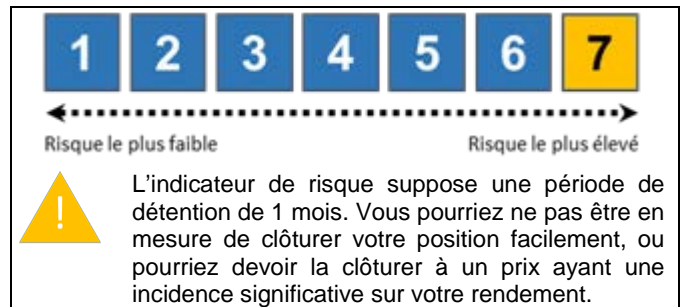
Ce produit est destiné à tous les types d'investisseurs, mais il est important de noter que la négociation de contrats à terme n'est pas adaptée à tous les investisseurs, car elle implique un risque de perte. Les contrats à terme sont des investissements avec effet de levier, et étant donné que seul un pourcentage de la valeur du contrat est nécessaire pour négocier, il est possible de perdre davantage que la somme d'argent initialement versée pour prendre une position sur contrats à terme. Par conséquent, les investisseurs doivent utiliser uniquement des fonds qu'ils peuvent se permettre de perdre sans que cela affecte leur mode de vie. Seule une partie de ces fonds doit être consacrée à une négociation donnée, car ils ne peuvent pas s'attendre à tirer profit de chaque négociation. Les investisseurs non-professionnels, en particulier, doivent avoir une bonne connaissance et une expérience des contrats à terme ou d'autres produits avec effet de levier, doivent être en mesure de supporter des pertes supérieures au montant investi, doivent avoir une tolérance au risque élevée et doivent avoir un horizon de placement à court terme pour ce produit.

Les prix du produit sont ceux du produit énergétique qui doit être livré à la date d'échéance et conformément aux termes du contrat à terme. Le retour sur investissement est donc déterminé par le prix de marché du produit lorsque la position est ouverte et clôturée, le temps restant à courir avant l'échéance et la somme d'argent déposée au titre de la marge.

Quels sont les risques et que puis-je espérer obtenir en matière de rendement ?

L'indicateur synthétique de risque est un guide du niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres produits. Il est un indicateur de la probabilité que le produit perde de l'argent à cause de mouvements sur les marchés, ou parce que nous ne serions pas en mesure de vous payer.

Nous avons classé ce produit au niveau de risque de 7 sur 7, qui est la catégorie de risque la plus élevée. En tant que contrat à terme, ce produit doit être considéré comme un produit d'investissement à haut risque.



Il n'y a pas de perte maximale. Dans certains cas, vous pourriez être tenus d'effectuer des versements supplémentaires pour couvrir des pertes. **La perte totale que vous pourriez subir pourrait dépasser significativement le montant investi.**

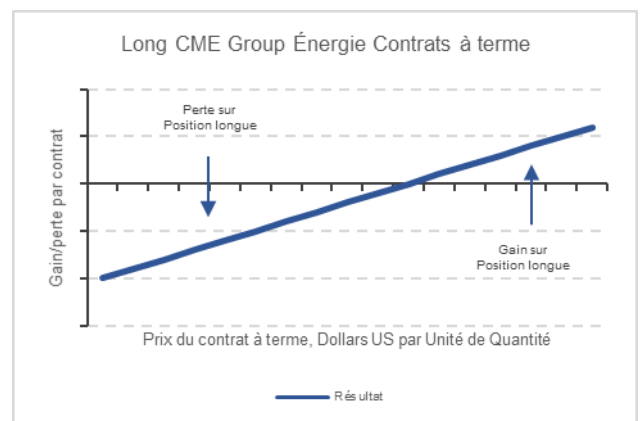
Ce produit est libellé dans une devise étrangère. Le rendement exprimé dans votre devise pourra donc varier en fonction des fluctuations des taux de change. **Vous devez être conscient du risque de change. Vous recevrez des paiements dans une devise différente, donc le rendement final que vous obtiendrez dépendra du taux de change entre les deux devises. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus.**

Ce produit ne comporte aucune protection contre le risque de performance du marché des contrats à terme. Vous risquez donc de perdre tout ou partie de votre investissement.

Ce produit est admis à la négociation sur un marché à terme, et il n'existe pas d'engagement de fourniture de liquidité de la part de teneurs de marché ou de la Bourse. La liquidité dépend donc uniquement de la présence d'acheteurs et de vendeurs sur le marché. La présence d'une activité de négociation régulière à un moment donné ne garantit pas qu'une négociation régulière existera à tout autre moment.

Ce graphique illustre la performance possible de votre investissement. Vous pouvez comparer ce graphique avec des graphiques de rendement d'autres produits dérivés.

Ce graphique présente un éventail de résultats possibles, et n'est pas une indication exacte du rendement que vous pourriez obtenir. Ce que vous obtiendrez dépendra de l'évolution de la valeur du sous-jacent. Pour chaque valeur du sous-jacent, ce graphique indique ce que serait le gain ou la perte du produit.



L'axe horizontal indique les divers prix possibles du sous-jacent à la date d'échéance et l'axe vertical indique le gain ou la perte.

Acheter ce produit suppose que vous pensez que le prix du sous-jacent va augmenter. Vendre ce produit suppose que vous pensez que le prix du sous-jacent va diminuer.

Les chiffres indiqués incluent tous les frais relatifs au produit lui-même, mais peuvent ne pas inclure tous les frais que vous payez à votre conseiller ou au distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également affecter ce que vous en retirerez.

Que se passe-t-il si la Bourse est incapable de payer ?

Vous n'êtes pas exposé à des pertes financières résultant d'une éventuelle défaillance de la Bourse. Tous les contrats à terme négociés à la Bourse sont garantis par la chambre de compensation de la Bourse. Les chambres de compensation réglementées situées aux États-Unis n'ont jamais été en situation de défaillance et n'ont jamais omis de payer l'un de leurs participants. Dans le cas très improbable où une telle défaillance interviendrait, la marge initiale que vous avez déposée auprès de la chambre de compensation de la Bourse est à l'abri de la faillite. Le risque que vous subissiez une perte en raison de la défaillance de la chambre de compensation de la Bourse est donc extrêmement faible.

Aucun client direct de la chambre de compensation de la Bourse n'a jamais subi de perte suite à une défaillance de l'un des organismes de compensation de la Bourse. Cependant, il existe un faible risque qu'une telle perte se produise si l'organisme de compensation et un autre client de cet organisme de compensation font tous les deux défaut. Dans la mesure où vous utilisez un intermédiaire qui n'est pas un organisme de compensation direct de la chambre de compensation de la Bourse, il existe également un risque de perte dans des scénarios autres que ceux décrits ci-dessus.

Quels sont les frais ?

La Bourse prélève des frais de transaction pour ouvrir ou clôturer une position. Au cas où un contrat à terme serait conservé jusqu'à la livraison, des frais de livraison s'appliqueront à la place des frais de clôture de la transaction. La Bourse n'applique pas d'autres

frais, mais votre organisme de compensation et toute autre société intermédiaire que vous utiliserez factureront également des frais pour leurs services.

La réduction du rendement (« reduction in yield » ou RIY) indique l'impact du total des frais que vous payez sur le rendement de votre investissement. Ces frais totaux tiennent compte des frais ponctuels, récurrents et accessoires.

De plus amples renseignements sur les frais spécifiques appliqués par la Bourse se trouvent sur le site Web www.cmegroup.com/priipskids. Les montants indiqués dans ce document sont l'ensemble des frais relatifs au produit lui-même, pour une période de détention unique. Ces chiffres supposent que vous investissiez dans 1 contrat à terme – ce qui est le nombre minimal négociable de contrats. Ces chiffres sont des estimations et sont susceptibles d'être modifiés.

La personne qui vous vend ou vous conseille sur ce produit pourrait vous facturer d'autres frais. Dans ce cas, cette personne vous fournira des informations sur ces frais, et vous montrera l'impact de l'ensemble des frais sur votre investissement au cours du temps.

1 contrat à terme sur énergie	
Scénarios	Si vous encaissez après 1 mois
Total des frais	divers
Impact sur le rendement (RIY) par an	divers

Le tableau ci-dessous présente (i) l'impact chaque année des différents types de frais sur le rendement de l'investissement que vous pourriez obtenir à la fin de la période de détention et (ii) la signification des différentes catégories de frais.

Ce tableau montre l'impact sur le rendement sur 1 mois			
Frais ponctuels	Frais d'entrée	divers	L'impact des frais que vous payez lorsque vous investissez
	Frais de sortie	divers	L'impact des frais payés lorsque vous déboulez votre position
Frais récurrents	Frais de transactions de portefeuille	sans objet	L'impact des frais relatifs à nos achats et ventes des investissements sous-jacents du produit
	Autres frais récurrents	sans objet	L'impact des frais que nous facturons chaque année pour la gestion de votre investissement

La Bourse ne prélève aucun frais récurrent ou accessoire. Vous devrez conserver une marge en dépôt auprès de votre organisme de compensation, et des frais pourront vous être facturés pour ce service.

Combien de temps dois-je conserver ce produit et puis-je désinvestir de manière anticipée ?

La Bourse ne fournit pas de période de détention recommandée pour ce produit, car celle-ci dépend des besoins de l'investisseur. Il n'existe pas de période de détention minimum ou de pénalité pour clôturer une position. Les positions peuvent être clôturées en effectuant une opération inverse sur le marché. La Bourse facturera des frais de transaction pour réaliser cette opération inverse. Les tableaux de frais ci-dessus présentent les frais pour une période de détention d'un mois.

Vous devez être conscient qu'un investisseur détenant une position longue (c'est-à-dire résultant d'un achat) à l'échéance du produit sera tenu de payer l'intégralité de la valeur du produit énergétique en exécution du contrat. Un investisseur détenant une position courte (c'est-à-dire résultant d'une vente) à l'échéance du produit devra exécuter le contrat en livrant un produit énergétique conforme aux normes de qualité définies par la Bourse, conservé dans une installation de livraison agréée. Votre organisme de compensation ou la société par l'intermédiaire de laquelle vous avez réalisé la transaction peut exiger la clôture de votre position avant la date d'échéance du produit.

Comment puis-je effectuer une réclamation ?

Dans un premier temps, les réclamations doivent être adressées à la société par l'intermédiaire de laquelle vous avez réalisé votre transaction.

Les réclamations peuvent être adressées au bureau londonien de la Bourse. Son adresse postale est : Legal Department, CME Group Inc., One New Change, London, EC4M 9AF, Royaume-Uni. L'adresse email de la Bourse pour les réclamations est : EUregulation@cmegroup.com.

Autres informations pertinentes

Les conditions générales complètes s'appliquant au produit, le *Rulebook* de la Bourse et l'avertissement relatif à la réglementation et aux conseils de négociation (*Regulatory and Trading Advice Disclaimer*) se trouvent sur le site Web www.cmegroup.com.